



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CP.TEIA/2005/9
3 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LES EFFETS TRANSFRONTIÈRES
DES ACCIDENTS INDUSTRIELS
Réunion d'engagement de haut niveau
Genève, 14 et 15 décembre 2005

**PROGRAMME PROVISOIRE DE LA RÉUNION
D'ENGAGEMENT DE HAUT NIVEAU**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 14 décembre à 15 heures

Introduction

1. Le présent document expose le programme provisoire de la Réunion d'engagement de haut niveau, qui est l'un des éléments clés de la phase préparatoire du programme d'aide bénéficiant d'un soutien international destiné aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) ainsi qu'aux pays de l'Europe du Sud-Est (ESE) pour qu'ils intensifient leur action en faveur de l'application de la Convention (pour le texte intégral du programme, veuillez vous reporter au document CP.TEIA/2004/2).
2. Le programme a recueilli le soutien énergique des Parties et a été adopté par la Conférence des Parties à sa troisième réunion, tenue à Budapest, du 27 au 30 octobre 2004. Il a été reconnu de manière générale que certains pays de la CEE avaient besoin d'aide pour satisfaire les besoins assez complexes liés à la Convention.
3. Le programme est un exemple d'action concrète entreprise dans le cadre de la CEE pour aider les pays en transition et harmoniser les normes en matière de sécurité industrielle dans l'ensemble de la région.

Objectifs

4. La réunion d'engagement de haut niveau vise à répondre aux objectifs clefs suivants:
 - a) Veiller à une compréhension commune des différentes tâches à entreprendre dans le cadre de la Convention et des moyens à mettre en œuvre pour les mener à bien;
 - b) Obtenir l'engagement résolu des pays de l'EOCAC et de l'ESE en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention.

À cette fin, les chefs de délégation des pays de l'EOCAC et de l'ESE devraient adopter une déclaration commune (CP.TEIA/2005/10), dont le texte a été arrêté lors d'une réunion commune à participation non limitée du Bureau de la Conférence des Parties et du Groupe de travail de l'application, tenue à Varsovie, le 14 décembre 2005.

- c) Débattre des meilleurs moyens de soutenir plus avant la mise en œuvre du programme d'assistance, à la fois financièrement et en nature.

Les participants, en particulier ceux qui représentent les pays d'Europe centrale et occidentale et d'Amérique du Nord, les institutions et programmes financiers internationaux, ainsi que le secteur privé seront invités à procéder à un échange de vues sur la manière d'obtenir des ressources financières supplémentaires pour l'application du programme, notamment un partage plus équitable des dépenses prévues.

Participation

5. Les hauts fonctionnaires représentant les autorités chargées de la protection de l'environnement et des interventions en cas d'urgence de tous les pays membres de la CEE, ainsi que les représentants des institutions financières internationales et du secteur industriel sont invités à prendre part à la réunion.
6. Les informations sur la participation attendue et/ou confirmée à la réunion d'engagement de haut niveau seront affichées, à mesure qu'elles seront disponibles, sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/teia/assistprog/prog-hlmtable>.

Inscription et aide financière

7. Les participants sont priés de remplir un formulaire d'inscription (disponible sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/teia/assistprog/prog-hlm.htm>) et de le retourner au secrétariat de la Convention à l'adresse figurant sur ce formulaire dès que possible et, en tout état de cause, **le 25 novembre 2005 au plus tard**.
8. Les participants originaires des pays de l'EOCAC et de l'ESE, qui souhaiteraient bénéficier d'une aide financière leur permettant de participer à la réunion, sont priés de remplir le formulaire d'inscription et la demande d'aide financière (les deux formulaires sont disponibles sur le site Web de la Convention – voir le paragraphe 8) et de les renvoyer au secrétariat à l'adresse indiquée sur le formulaire dès que possible et, en tout état de cause, **le 3 novembre 2005 au plus tard**. Veuillez noter qu'il sera peut-être impossible de traiter les demandes d'aide financière reçues après cette date.
9. Des détails complémentaires concernant l'organisation de la réunion seront communiqués par le biais du site Web de la Convention dès qu'ils seront disponibles.

Programme provisoire

Mercredi 14 décembre 2005

Séance de l'après-midi (15 h 00-18 h 00)

1. Ouverture de la réunion (15 h 00-15 h 30)
 - Discours de bienvenue du Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
(La réunion d'engagement de haut niveau replacée dans un contexte plus large)
 - Élection du président de la réunion d'engagement de haut niveau
(Un représentant d'un des pays de l'EOCAC ou de l'ESE présidera la réunion)
 - Déclaration liminaire d'un représentant de la Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE
(Mise en œuvre de la Convention: une priorité; introduction au programme d'aide et objet de la réunion)

M. Kaj Bärlund, Directeur de la Division de l'environnement et de l'habitat, CEE
2. La Convention: un instrument juridique idéal pour la prévention des accidents industriels, ainsi que la préparation et l'intervention (15 h 30-16 h 00)
(Portée clairement définie; principaux intervenants: pouvoirs publics, industrie et public; autorités compétentes; technologie relative à la sécurité et dimension internationale)

M. Ernst Berger (Suisse), ex-Vice-Président de la Réunion des Signataires et premier Président de la Conférence des Parties (2000-2004)
3. Gestion de la sécurité dans les installations dangereuses (16 h 00-16 h 30)
(Systèmes de gestion de la sécurité et mesures de prévention efficaces)

Intervenant d'une entreprise multinationale ou d'une association du secteur chimique dont le nom sera communiqué ultérieurement
4. Pause café (16 h 30-17 h 00)
5. Relier la prévention des accidents industriels à la préparation en la matière (17 h 00-17 h 30)
(Le rôle des autorités compétentes et d'autres parties prenantes dans la mise en œuvre de mesures de préparation bien adaptées et dans la facilitation d'interventions d'urgence efficaces)

M. Jon Lea (Norvège), Directeur général, Direction de la protection civile et de la planification des interventions d'urgence

6. Coopération au sein de l'EOCAC aux fins de la mise en œuvre de la Convention (17 h 30-17 h 50)
(Le Conseil pour la coopération en matière de sécurité des installations industrielles dangereuses; mise en pratique des accords bilatéraux et multilatéraux concernant la prévention des accidents industriels et assistance mutuelle en cas d'urgence)

M. Nurakhmet Bizhanov (Kazakhstan), Premier Vice-Ministre chargé des situations d'urgence
7. Conclusions du Président à l'issue de la 1^{re} séance (17 h 50-18 h 00)

Jeudi 15 décembre 2005

Séance du matin (10 h 00-13 h 00)

1. La Convention – sensibiliser efficacement les pays de l'EOCAC et de l'ESE (10 h 00-10 h 20)
(Les priorités de la Convention; intensification de la mise en œuvre dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE; le programme d'aide: un mécanisme de soutien efficace; déclaration)

M. Ryszard Grosset (Pologne), Président de la Conférence des Parties, Directeur de l'École principale des sapeurs-pompiers
2. Instauration d'un partenariat efficace entre les autorités compétentes en vue d'appliquer la Convention (deux exposés – 10 h 20-11 h 00)
(Volonté de travailler de concert, dans un esprit de coopération, en vue d'appliquer la Convention et de mettre à profit l'aide offerte dans le cadre du programme)

Vice-Ministre de l'environnement et de l'eau de la Bulgarie

Intervenant d'un pays de l'EOCAC, représentant une autorité chargée des interventions d'urgence, dont le nom sera communiqué ultérieurement
3. Adoption de la déclaration (11 h 00-11 h 30)
(Brèves déclarations des chefs de délégation des pays de l'EOCAC et de l'ESE lors de l'adoption de la déclaration)
4. Pause café (11 h 30-11 h 45)
5. La voie à suivre: quel est le meilleur moyen d'appuyer la poursuite de la mise en œuvre du programme d'aide? (11 h 45-12 h 45)
(Expression d'un soutien financier et en nature supplémentaire en vue de mettre pleinement en œuvre le programme d'aide et échange de vues sur un partage plus équitable des dépenses prévues)

Déclarations des représentants de l'Italie, des Pays-Bas et de la Suisse – principaux donateurs participant au financement des activités au titre de la Convention, notamment au programme d'assistance

Échange de vues: représentants des pays d'Europe centrale et occidentale et d'Amérique du Nord, des institutions et programmes financiers internationaux et des entreprises industrielles

6. Clôture de la réunion (12 h 45-13 h 00)

- Conclusions du Président et d'un représentant de la CEE
